

COMPOSITION DES JURYS
UFR Droit Sciences Economique et Politique (D.S.E.P.)
Année universitaire 2023-2024

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;
VU l'arrêté du 18 avril 2017 et du 12 septembre 2022 accréditant l'Université de Bourgogne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
VU l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les Directeurs des composantes ;
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 27 septembre 2023 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury de la Licence 1 Droit – Amphi 1 est ainsi constitué pour le semestre 1 de l'année universitaire 2023-2024

Président(e) : Caroline BUGNON

Membres :

Laurence BAGHESTANI	Adrien GROSJEAN	Katharina SCHONE
Agnès BARDEL	Loïc HENRIOT	Vincent SITBON
Nathalie BESOMBES-PETIT	Marie-Clotilde LAULT	Réjane THIRY
Olivier CAMY	Mireille MONNIER	Stéphane TIZIO
Cécile CASEAU-ROCHE	Karolin MOSER	Clémence VIENNET
Anne-Laure CASSARD-VALEMBOIS	Raphaël PORTEILLA	Valérie WITTMANN
Oscar FERREIRA	Jean-François ROULOT	

Article 2 :

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR DSEP et sur le site internet de l'UFR DSEP

Fait à DIJON, le 26/10/23

Le Directeur de l'UFR DSEP

Jimmy LOPEZ

